



PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une :

demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOGEPIERRE, pour exploiter une carrière à ciel ouvert de roche calcaire pour la production de roches ornementales sur la commune de Meulson

Par arrêté préfectoral du 20 août 2026, sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société SOGEPIERRE dont le siège social est situé à Chamesson (21400) en vue d'obtenir de la Préfète de la Côte-d'Or l'autorisation d'exploiter une carrière de roches ornementales sur la commune de Meulson, lieu- dit « En tressière ».

La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du 18 septembre 2026 au 19 octobre 2026** en mairies de Meulson (21510) siège de l'enquête et Beaunotte (21510).

- Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse du porteur de projet, seront déposées dans chaque lieu de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et pendant les permanences du commissaire enquêteur :

- sur support papier en mairie de :

➤ **MEULSON** (siège de l'enquête) – 15 rue de la Confrérie – 21510 MEULSON
le mardi de 10h00 à 11h00

BEAUNOTTE – rue de l'église – 21510 BEAUNOTTE – le lundi de 13h00 à 18h00

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées :

- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au lundi 19 octobre 2026 inclus, en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7501>
- sur le site internet de la préfecture : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>

- Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions écrites :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition sur les lieux de l'enquête en mairies de Meulson, siège de l'enquête et de Beaunotte (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- par courriel jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le 19 octobre 2026 inclus sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

enquete-publique-7501@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7501>

Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à Mme Carole VOLPOËT, commissaire enquêteur désigné, en mairie de Meulson, 15 rue de la Confrérie – 21510 Meulson, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 19 octobre 2026 inclus.

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Société SOGEPIERRE
M. Stéphane CHAIGNE
Référént Environnement
tél. : 06 35 42 49 63
Courriel : stephane.chaigne@sogepierre.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, en s'adressant à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE – 53 rue de la préfecture 21041 DIJON Cedex.

Mme Carole VOLPOËT, commissaire enquêteur, ou éventuellement son suppléant M. Jean-Marc DAURELLE, nommés par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :

- **Mairie de Meulson**, le vendredi 18 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- **Mairie de Beaunotte**, le samedi 26 septembre 2026 de 09h00 à 12h00
- **Mairie de Meulson**, le mardi 13 octobre 2026 de 09h00 à 12h00
- **Mairie de Beaunotte** le lundi 19 octobre 2026 de 15h00 à 18h00

La Préfète de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE ;

- sur le site internet de la préfecture :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE> pendant la même durée ;

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7501>

LA PRÉFÈTE

Pour la Préfète et par délégation

Le Secrétaire général

SIGNÉ

Denis BRUEL